



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2020-087

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-44 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR RÉMY DARROUX, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE (2 pages)	Page 3
43-2020-09-02-002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-45 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (2 pages)	Page 6
43-2020-09-02-003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-46 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ERIC PLASSERAUD, DIRECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ (3 pages)	Page 9
43-2020-09-02-004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-47 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SOPHIE REYNIER, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS (3 pages)	Page 13
43-2020-09-02-005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-48 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS (2 pages)	Page 17
43-2020-09-02-006 - ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-49 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER, COORDINATRICE DEPARTEMENTALE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (3 pages)	Page 20
43-2020-09-02-007 - ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-50 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE A MADAME SUZANNE FOUCAN, DIRECTRICE DES SERVICES DU CABINET DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE (5 pages)	Page 24
43-2020-09-02-008 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-51 EN DATE DU 02/09/2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR FRÉDÉRIC FOURNIER, DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (2 pages)	Page 30

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-44

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR RÉMY DARROUX,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE
LA HAUTE-LOIRE



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-44
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR RÉMY DARROUX,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Rémy DARROUX en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 20 mai 2019 portant nomination de Madame Véronique ORTET, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Brioude ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 14 août 2020 portant nomination de Madame Barbara WETZEL, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DARROUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, ainsi que toutes requêtes, déférés, mémoires, réquisitions, laissez-passer, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions administratives et judiciaires, à l'exception :

- de la réquisition du comptable ;
- des arrêtés de conflits ;
- de la réquisition de la force armée.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy DARROUX, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Barbara WETZEL, sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Rémy DARROUX et de Madame Barbara WETZEL, la délégation donnée à Monsieur Rémy DARROUX est exercée par Madame Véronique ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de Brioude.

ARTICLE 4 :

L'arrêté SG/COORDINATION n° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, la sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux, la sous-préfète de l'arrondissement de Brioude et la directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-45

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES
AGENTS
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-45
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : Service de la coordination interministérielle

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BARRIAL, attachée d'administration de l'État, cheffe du service de la coordination interministérielle, à l'effet de signer les décisions relevant de ses attributions, notamment dans les matières suivantes :

- contrôle et validation des engagements juridiques créés dans Chorus par les directions départementales interministérielles, hors programmes du ministère de l'intérieur ;
- ordres de paiement (compte n° 461-74 de la DDFiP de la Haute-Loire) au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BARRIAL, la délégation qui lui est consentie est exercée par Madame Marilynne GAUTHIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ou par Madame Virginie FAURE, secrétaire administrative de classe supérieure.

ARTICLE 2 : Référent fraude départemental

Délégation est donnée à Madame Christine RAFFIER, attachée d'administration de l'État, référent fraude départemental, à l'effet de signer les décisions relevant de ses attributions.

ARTICLE 3 :

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les actes réglementaires ;
- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions et conventions engageant financièrement l'État ;
- les conventions conclues entre l'État et des partenaires publics ou privés ;
- les demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R. 212-1 du code de justice administrative ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- les documents relatifs à la procédure de passation des marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés.

ARTICLE 4 :

L'arrêté N° SG/COORDINATION n° 2019-87 en date du 4 septembre 2019 portant délégation de signature à des agents du secrétariat général est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-46

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR ERIC PLASSERAUD,
DIRECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA
LÉGALITÉ



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-46
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ERIC PLASSERAUD,
DIRECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 août 2013 portant mutation, nomination et détachement de Monsieur Eric PLASSERAUD, un attaché principal d'administration de l'État, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation est donnée à Monsieur Eric PLASSERAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté et de la légalité, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature lui est donnée pour signer les ordres de mission et les états de frais des agents de la direction.

ARTICLE 2 : Centre d'expertise et de ressources titres – cartes nationales d'identité/passeports

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Monsieur David THIBONNIER, attaché principal d'administration de l'État, à l'effet de signer les décisions relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David THIBONNIER la délégation qui lui est consentie est exercée par Monsieur Joël THOLANCE, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau.

ARTICLE 3 : Bureau de l'immigration et de l'intégration

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Madame Alexandra CALLIS, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra CALLIS, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Monsieur Clément PAILLERET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau.

ARTICLE 4 : Bureau de la réglementation et des élections

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Monsieur Christophe VEROLLET, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation et des élections, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe VEROLLET, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Laurence VOLLE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

ARTICLE 5 : Bureau des finances locales

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Madame Christine BALANÇA, attachée hors classe, cheffe du bureau des finances locales, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine BALANÇA, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Virginie MAGNET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

ARTICLE 6 : Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Madame Marie CHAUSSENDE, attachée territoriale, cheffe du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie CHAUSSENDE, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée Madame Rebecca REY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

ARTICLE 7 :

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions et conventions engageant financièrement l'État ;
- les conventions conclues avec l'État ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- les documents relatifs à la procédure de passation des marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés.

ARTICLE 8 :

L'arrêté SG/COORDINATION 2020-13 en date du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric PLASSERAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-47

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME SOPHIE REYNIER,
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES
MOYENS



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-47
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SOPHIE REYNIER,
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 17/2126/A du 12 février 2018 portant mutation, nomination et détachement de Madame Sophie REYNIER, attachée principale d'administration de l'État, dans un emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie REYNIER, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de sa direction, notamment dans les matières suivantes :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 € ;
- les attestations de « service fait ».

ARTICLE 2 : Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie REYNIER, délégation est donnée à Madame Carole FLUCKIGER-TERRADE, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FLUCKIGER-TERRADE, la délégation qui lui est consentie est donnée à Monsieur Eric SAHUC, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de bureau.

ARTICLE 3 : Bureau des budgets et des moyens

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie REYNIER, délégation est donnée à Madame Pascale ALLARY, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des budgets et des moyens, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale ALLARY, la délégation qui lui est consentie est donnée à Monsieur Grégory QUINTIN, contrôleur des services techniques, adjoint à la cheffe de bureau.

ARTICLE 4 : Bureau de la performance et des relations aux usagers

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie REYNIER, délégation est donnée à Monsieur Marc BERGER, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la performance et des relations aux usagers, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

ARTICLE 5 : Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie REYNIER, délégation est donnée à Monsieur Antoine LANDRIOT, ingénieur des systèmes d'information et de communication, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son service.

ARTICLE 6 :

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les actes réglementaires ;
- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions et conventions engageant financièrement l'État ;
- les conventions conclues entre l'État et des partenaires publics ou privés ;
- les demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R 212-1 du code de justice administrative ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- les documents relatifs à la procédure de passation des marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés.

ARTICLE 7 :

L'arrêté N° SG/COORDINATION n° 2019-85 du 4 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie REYNIER, directrice des ressources humaines et des moyens, est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général et la directrice des ressources humaines et des moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-48

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES
AGENTS
DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-48
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS
DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** la directive du 23 février 2017 relative à la modernisation de la gestion des déplacements temporaires ;
- VU** l'arrêté n° INTF1719971A du 21 juillet 2017 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'intérieur ;
- VU** la note sur la modernisation de la gestion des déplacements temporaires dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-47 en date du 02/09/2020 portant délégation de signature à Madame Sophie REYNIER, directrice des ressources humaines et des moyens ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Bureau des Budgets et des Moyens

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ALLARY, cheffe du bureau des budgets et des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de

formations engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Haute-Loire, sur les BOP 216, BOP 207 et BOP 354.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale ALLARY, délégation de signature est donnée à Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER, secrétaire administrative de classe normale, ainsi qu'à Monsieur Frédéric GUILHOT, adjoint administratif principal de 2ème classe, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Haute-Loire, sur les BOP 216, BOP 207 et BOP 354.

ARTICLE 2 : Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale

Délégation de signature est donnée à Madame Carole FLUCKIGER-TERRADE, cheffe du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formations engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 216.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FLUCKIGER-TERRADE, délégation de signature est donnée à Madame Myriam JAROUSSE, cheffe du service local d'action sociale, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 216.

ARTICLE 3 :

L'arrêté N° SG/COORDINATION n° 2019-86 du 4 septembre 2019 portant délégation de signature à des agents de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général et la directrice des ressources humaines et des moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-006

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-49

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A
MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER,
COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-49
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
À MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER, COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
 - VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
 - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
 - VU** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
 - VU** la décision du 27 mai 2020 nommant Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique titulaire et Mme Marie Antoinette PETIT en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique suppléante.
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER, coordinatrice départementale de la commande publique de la préfecture de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté modifié au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER, délégation est donnée à Mme Marie Antoinette PETIT, coordinatrice départementale suppléante.

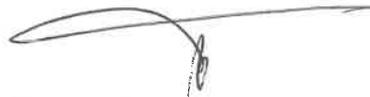
ARTICLE 3 :

L'Arrêté SG/COORDINATION 2019-99 en date du 27 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Marie-Antoinette PETIT, coordinatrice départementale de la commande publique, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a small vertical stroke below it.

Eric ETIENNE

ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de la fonction publique
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'intérieur
207	Sécurité et circulation routières	Ministère de l'intérieur
216 (hors contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
218 (élection des Juges consulaires aux tribunaux de commerce)	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère des finances et des comptes publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur
309	Entretien des bâtiments de l'Etat	Ministère des finances et des comptes publics
354	Administration territoriale de l'Etat	Ministère de l'intérieur
723	Contribution aux dépenses immobilières	Ministère des finances et des comptes publics

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-007

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-50

EN DATE DU 02/09/2020

PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE A
MADAME SUZANNE FOUCAN,
DIRECTRICE DES SERVICES DU CABINET DE LA
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-50
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME SUZANNE FOUCAN,
DIRECTRICE DES SERVICES DU CABINET DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur du 25 juillet 2019 portant nomination de Madame Suzanne FOUCAN, attachée principale d'administration de l'État, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Madame Suzanne FOUCAN, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions du cabinet, notamment dans les matières suivantes :

- arrêtés de suspension du permis de conduire pris en application des dispositions des articles L 224-2, L 224-7, L 224-8 et R 224-13 du code de la route ;

- décisions, arrêtés, actes et documents relatifs aux exercices de défense, de sécurité civile et de mise en œuvre opérationnelle de la direction départementale des services d'incendie et de secours ;
- procès-verbaux de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- ordres de mission et états de frais de déplacement du personnel des services du cabinet ;
- arrêtés relatifs aux conditions de circulation (restriction de circulation pour les poids-lourds et véhicules légers non équipés) ;
- arrêtés portant autorisation d'un système de vidéoprotection ;
- arrêtés portant dérogation d'ouverture tardive pour les débits de boissons
- arrêtés portant autorisation ou renouvellement d'autorisation de survol en basse altitude ;
- arrêtés portant autorisation d'organisation de démonstration publiques d'aéromodélisme.

ARTICLE 2 : Service des sécurités

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzanne FOUCAN, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Sébastien CASTAN, attaché principal d'administration, chef du service des sécurités, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son service, notamment dans les matières suivantes :

- avis sur les nominations à un emploi public ou à des fonctions dans des organismes relevant de l'administration ;
- autorisations d'acquisition et de détention d'armes à titre sportif (armes catégorie B) y compris les renouvellements, déclarations d'acquisitions et enregistrements d'acquisitions (armes de catégories C et D) ;
- inscriptions au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) ;
- cartes européennes d'armes à feu (CEAF) ;
- documents relatifs aux explosifs (certificats d'acquisition, habilitations, etc.) ;
- arrêtés portant reconnaissance de l'aptitude technique et agrément des gardes particuliers (chasse et pêche) ;
- accusés de réception des notifications d'assignations en référé et expulsion dans le cadre de la procédure d'expulsion locative ;
- récépissé de déclaration de Ball-trap ;
- déclarations de lâchers de ballons ;
- récépissé de déclaration de manifestations aériennes en montgolfières ;
- arrêtés portant dérogation à l'arrêté PREF/SIDPC du 13 mai 2016 portant prescription applicables à la protection d'incendie de bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;
- procès-verbaux de la sous-commission départementale ERP-IGH ;

- notification des avis défavorables rendus par la sous-commission départementale ERP-IGH ;
- arrêtés portant certificat de qualification F4-T2 pour les artificiers (niveaux 1 et 2).

En cas d'absence de Monsieur Sébastien CASTAN, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Patrick COFFY, attaché d'administration, adjoint au chef du service des sécurités.

En cas d'absence simultanée de Monsieur Sébastien CASTAN et de Monsieur Patrick COFFY, la délégation de signature conférée par le présent article est exercée par Madame Béatrice VOLATRON, attachée d'administration, adjointe au chef du pôle ordre public et sécurité intérieure.

ARTICLE 3 : Service éducation et sécurité routières

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzanne FOUCAN, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, chef du service éducation et sécurité routières, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son service, notamment dans les matières suivantes :

Pôle éducation routière :

- arrêtés de suspension du permis de conduire pris en application des dispositions des articles L 224-2, L 224-7, L 224-8 et R 224-13 du code de la route ;
- arrêté de remise de titre pour solde point nul (réf 44) ;
- arrêté de suspension du permis de conduire pour raisons médicales (réf 61) ;
- label qualité des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- agrément des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- autorisation d'animer les stages de sensibilisation de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- ordres de mission et états de frais des inspecteurs du permis de conduire ;
- convocations des candidats à l'examen du permis de conduire et des écoles de conduites ;
- autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur ;
- agrément des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Pôle sécurité routière :

- autorisation de transports exceptionnels ;
- dérogation exceptionnelle aux dispositions de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985 interdisant l'utilisation des pneus à crampons par des véhicules d'un PTC supérieur à 3.5 tonnes ;
- dérogations aux dispositions de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes ;

- déclaration de matériels et mise en affectation collective des personnels au titre de la défense ;
- autorisation relative à l'exploitation des transports publics guidés pour l'exercice du contrôle de sécurité hors Réseau Ferré de France ;
- classement des passages à niveau en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;
- autorisation de transport de bois ronds en application du décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
- ordres de mission et états de frais des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;

En cas d'absence de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Valérie BENZAADA, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, cheffe du pôle éducation routière et adjointe au chef du service éducation et sécurité routière.

En cas d'absence simultanée de Monsieur Frédéric FOURNIER et de Madame Valérie BENZAADA, la délégation de signature conférée par le présent article, est exercée par Madame Sandra GHESTEM, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle sécurité routière.

ARTICLE 5 :

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les réquisitions de la force armée ;
- les décisions prises sur le fondement de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence ;
- les correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux élus et aux préfets en exercice ;
- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- les mémoires en justice, en particulier, les saisines du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes, ainsi que des juridictions compétentes en matière d'action sociale et des familles ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les décisions relatives à la constitution et à la composition des comités, commissions (et missions d'enquête) institués par des textes législatifs ou réglementaires ;
- les arrêtés de portée générale et/ou départementale au sens de l'article 53 du décret du 29 avril 2004 susvisé ;
- la gestion des forces de sécurité et les demandes de forces mobiles ;
- les interdictions de stade ;
- les habilitations « confidentiel ou secret défense ».

ARTICLE 6 :

L'arrêté N° SG/COORDINATION N° 2019-91 en date du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Suzanne FOUCAN, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke at the end.

Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-02-008

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2020-51**

EN DATE DU 02/09/2020

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR FRÉDÉRIC FOURNIER,
DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DU PERMIS DE CONDUIRE
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2020-51
EN DATE DU 02/09/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR FRÉDÉRIC FOURNIER,
DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU la directive du 23 février 2017 relative à la modernisation de la gestion des déplacements temporaire ;

VU l'arrêté n°INTF1719971A du 21 juillet 2017 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2020-50 en date du 02/09/2020 portant délégation de signature à Madame Suzanne FOUCAN, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU les décisions d'affectations des agents concernés ;

VU la note sur la modernisation de la gestion des déplacements temporaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Bureau de l'Éducation Routière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières »

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Robert SORIANO, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, contractuel sur le règlement intérieur national (RIN) de catégorie A.

ARTICLE 2 : Bureau de la Sécurité Routière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Sandra GHESTEM, secrétaire administrative de classe normale.

ARTICLE 3 : Bureau de la Sécurité Routière

L'Arrêté N° SG/COORDINATION N° 2019-98 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE